

# Les brèves du Sundep-Solidaires Paris

Février 2016



## L'entretien professionnel remplace l'EAAD

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle a créé un entretien professionnel consacré aux « perspectives d'évolution professionnelle » du salarié, notamment en termes de « qualifications et d'emploi » ; il ne doit pas porter sur l'évaluation du travail du salarié.

Il est obligatoire tous les deux ans. Tous les six ans, il donne lieu à un état des lieux récapitulatif du parcours professionnel. À défaut de le mettre en place, l'employeur est sanctionné.

En revanche, la FNOGEC, qui ne peut se résoudre à abandonner purement et simplement l'EAAD, recommande de mettre aussi en place un entretien d'activité comme « moment d'examen et de valorisation du travail du salarié » ; il s'agit notamment d'évaluer si « les tâches et les objectifs sont tenus » par le salarié.

[Voir sur le sujet l'article du Sundep.](#)

[Voir le site d'OPCALIA pour les modalités de l'entretien professionnel](#)

## Mouvement 2016

Le maître désirant obtenir une mutation doit au préalable déclarer son intention de muter auprès du rectorat avant le **19 mars** ; il pourra ensuite formuler 10 vœux en se connectant sur le site de l'académie de Paris (onglet « emplois, carrières » puis « enseignants du privé » et enfin « mouvement » dans la rubrique « enseignants du second degré ») entre le **26 mars et le 15 avril** ; il devra se munir de son NUMEN.

Les ordres de priorité lors de l'examen des candidatures sont les suivants :

- les maîtres en perte de contrat ou d'heures,
- les maîtres demandant leur réintégration à la suite d'une disponibilité ou d'un congé parental non protégé,
- les maîtres en contrat définitif demandant une mutation,
- les stagiaires CAFEP et CAER.

La CCMA Mouvement aura lieu le 22 juin 2016.

## Assemblée générale du Sundep-Solidaires Paris

Le Sundep-Solidaires Paris tiendra son assemblée générale le **samedi 9 avril 2016** de 10 heures à midi à la Bourse du Travail. Qu'on se le dise ! Et... n'oubliez pas de ré-adhérer !